



Le 21 juin 2001

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **P&V groupe d'assurances : l'an 2000 a vu un encaissement en hausse de 10% et enregistré un bénéfice de 1 milliard 159 millions de francs belges**

L'exercice 2000 de P&V Assurances est caractérisé par un accroissement moyen de l'encaissement de 10%. En **branche VIE**, le taux de croissance s'élève à 12,3%. En **NON VIE**, la progression de l'encaissement est de 5,5%. Un bon résultat compte tenu des fortes tensions concurrentielles dans ce secteur.

Le bénéfice final s'établit à 1,159 milliard de francs belges, portant les capitaux propres de la seule société P&V à 10,6 milliards de francs belges et son actif à 92 milliards.

### **P&V offre les participations bénéficiaires parmi les plus hautes du marché : les clients VIE bénéficient d'un intérêt de 6,5%**

Les participations bénéficiaires attribuées aux contrats Vie s'élèvent cette année à 1,75% (taux appliqué sur l'épargne versée en 2000). Ces participations s'ajoutent au taux garanti de 4,75%, soit **un rendement total de 6,5%**. Pour les contrats affichant un taux garanti de 3,25% ou de 3,75%, le taux de participations bénéficiaires a été déterminé de façon à atteindre également 6,5%.

### **Développement des services à la clientèle**

En tant qu'assureur coopératif, P&V a toujours placé l'assuré au centre des préoccupations de la compagnie. Cette politique d'écoute de la clientèle s'est traduite par deux tendances majeures en 2000.

Tout d'abord, **le lancement d'un call center**. Bénéficiant de moyens techniques et informatiques de pointe et grâce à l'étendue de ses plages horaires, il accroît la disponibilité du personnel de P&V pour répondre à toutes les questions des assurés.

Ensuite, **la formation du réseau commercial**. Partie intégrante de l'action « expert-client » menée depuis 1999 chez P&V, cette formation a pour but d'amener les conseillers à mieux percevoir les besoins de la clientèle afin de lui offrir les solutions les plus adéquates.

